

# CARTE INDIVIDUELLE

DE

# RATIONNEMENT

En vue d'établir les cartes de rationnement le plus rapidement possible, des fiches individuelles de demande, des bordereaux récapitulatifs, et une déclaration spéciale pour le charbon seront délivrés aux chefs de famille ou d'établissement. Ceux-ci, munis d'une pièce d'identité (*livret de famille, par exemple*), devront venir réclamer les imprimés à la Mairie, salle des ETATS DE BOURGOGNE, de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 15 h. à 18 h. 30, savoir :

- 1<sup>er</sup> Groupe, Le **MARDI 26 MARS**, pour les Noms commençant par les lettres de **A à C**  
2<sup>e</sup> Groupe, Le **MERCREDI 27 MARS** — **D à K**  
3<sup>e</sup> Groupe, Le **JEUDI 28 MARS** — **L à P**  
— Le **VENDREDI 29 MARS**, POUR LES EMPÊCHÉS DES JOURS PRÉCÉDENTS et les **COLLECTIVITÉS** (Hospices, internats, communautés religieuses) etc.  
4<sup>e</sup> Groupe, Le **SAMEDI 30 MARS**, POUR LES NOMS COMMENÇANT PAR LES LETTRES DE **Q à Z**.  
— **LE LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL**, POUR LES EMPÊCHÉS DES JOURS PRÉCÉDENTS ET LES HOTELS.  
— **LE MARDI 2 AVRIL, LE MATIN**, POUR LES RETARDATAIRES.

Les chefs de famille devront rapporter les imprimés complètement et exactement remplis aux mêmes lieu et heure : 8 h. 30 à 11 h. 45 et 15 h. à 18 h. 30, savoir :

- Le **MERCREDI 3 AVRIL** pour le **4<sup>e</sup> GROUPE** (Initiales des noms **Q à Z, COLLECTIVITÉS & HOTELS**).  
Le **JEUDI 4 AVRIL** pour le **1<sup>er</sup> GROUPE**, initiales des noms **A à C**.  
Le **VENDREDI 5**, — **2<sup>e</sup> GROUPE** — **D à K**.  
Le **SAMEDI 6**, — **3<sup>e</sup> GROUPE** — **L à P**.  
Le **LUNDI 8**, pour les **Empêchés des autres Jours**.  
Le **MARDI 9**, le **MATIN**, **id.**

Les consommateurs qui ne rempliront pas les imprimés ne recevront pas de carte d'alimentation et risqueront de ne pouvoir se procurer les denrées alimentaires réglementées.

Le Maire compte sur le bon esprit de la population pour permettre l'exécution de ce travail dans les meilleures conditions possibles.

*Il recommande en particulier aux habitants qui le peuvent de se présenter dès l'ouverture des bureaux, afin d'éviter l'encombrement qui se produira inévitablement à la fin des séances.*

Dijon, le 18 Mars 1940.

Pour le Député-Maire :

L'Adjoint, **C. BOUSSARD.**

